



Forest Stewardship Council®

Guide de la chaîne de contrôle FSC®



www.fsc-france.fr





VOTRE BRIQUE VOUS RACONTE QU'ELLE VIENT DE FORÊTS BIEN GÉRÉES



“Cette brique carton est fabriquée majoritairement à partir de fibres de bois provenant de forêts **certifiées FSC** et de sources contrôlées, garantissant une gestion responsable de la forêt. **SIG** a certifié tous ses sites de production dans le monde selon les normes internationales du **Forest Stewardship Council (FSC)** pour une vérification complète de la chaîne de traçabilité.

Pour la préservation des forêts, soutenez nos engagements et exigez le label **FSC** sur vos produits.”

Pour préserver la forêt, exigez du bois et du papier munis du label FSC. La marque de la gestion forestière responsable. C'est écrit dessus !



SIG Combibloc
www.sig.com

www.fsc-france.fr



Sommaire

A - Le Forest Stewardship Council	p.6
B - Présentation de la chaîne de contrôle	p.10
C - Qui est concerné par la chaîne de contrôle ?	p.12
D - Qu'y a-t-il dans les produits certifiés FSC ?	p.14
E - Comment appliquer la CdC dans mon entreprise ?	p.22
F - La certification CdC : comment franchir le pas ?	p.28
G - Questions fréquentes	p.32
H - Bon à savoir	p.36



Préambule

FSC France tient à remercier *Arjowiggins* et la *Région Nord-Pas de Calais*, pour leur soutien matériel et financier. Nous remercions également le *FCBA* et *Bureau Veritas* pour leurs conseils lors de l'élaboration de ce guide.

Son objectif est de présenter de façon claire et synthétique la certification chaîne de contrôle FSC, telle que décrite dans le standard FSC-STD-40-004 V2.1, et de répondre aux questions les plus couramment posées par les entreprises concernées par la certification FSC.

- Vous êtes un imprimeur ou une agence graphique ? Demandez notre “guide FSC pour les imprimeurs”, un guide spécialement adapté aux besoins de ce secteur !
- Vous êtes propriétaire ou gestionnaire forestier ? Nous disposons également d'un guide et de fiches techniques destinés à votre activité !

ATTENTION : Ce guide n'engage pas la responsabilité de FSC International. Son objectif est purement pédagogique et doit être un complément au standard auquel il se réfère.



Fabricant d'étiquettes adhésives

Quel que soit votre secteur d'activité, nos étiquettes sont fabriquées, sur mesure, en total respect d'un cahier des charges rigoureux adaptés à vos besoins.



Avec Eti' class, adoptez l'Eco'Attitude !

Certifiés FSC®, nous vous proposons une large gamme d'étiquettes adhésives fabriquées à partir d'un papier issu du bois de forêts gérées de manière responsable.

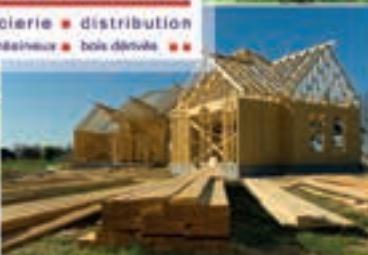


14 rue Denis PAPIN - F-68000 COLMAR
Tél : +33 (0)3 89 21 14 90
Fax : +33 (0)3 89 21 14 91
E-mail : sales.eticlass@free.fr
Site : www.eticlass.com

Le Groupe Peltier Bois vous propose un choix de plus de 80 essences, parmi des bois tropicaux, des bois de pays, des bois du Nord, des bois américains.

PELTIER BOIS

■ ■ ■ importation ■ scierie ■ distribution
bois exotique ■ feuillus et résineux ■ bois dérivés ■ ■ ■



Peltier Bois
vous propose
un stock important de
bois FSC,
nous sommes
tous concernés,
préférons des bois
issus de forêts bien gérées



La marque de la
gestion forestière
responsable

Z.I. Mézaubert • 35133 Javené (Fougères) - France
tél 33 (0) 2 99 94 81 81 • fax 33 (0) 2 99 94 81 80
contact@peltierbois.com • www.peltierbois.com

A - Le Forest Stewardship Council (FSC)

1- Le FSC, qu'est-ce que c'est ?

Le Forest Stewardship Council (FSC) est une organisation internationale à but non lucratif née en 1993 à Toronto, qui s'engage pour l'exploitation responsable des forêts.

Sa mission fondatrice est d'apporter un schéma de certification véritablement indépendant et crédible garantissant que les forêts sont gérées d'une façon écologiquement viable afin de répondre aux besoins sociaux, économiques et écologiques des générations actuelles et futures.

Le FSC réunit à la fois des organismes ayant des intérêts économiques dans le secteur forestier, des organismes ayant une approche purement environnementale, et d'autres développant une approche sociale.

1. Le FSC, qu'est-ce que c'est ?
2. Pourquoi la certification de chaîne de contrôle ?

p.6
p.8





La première étape est une certification de gestion forestière (certificat FM pour Forest Management, soit gestion forestière) qui respecte les Principes et Critères FSC. Le bois ou les produits forestiers sont ensuite valorisables, et pour qu'ils gardent la certification FSC,

tous les maillons suivants de la chaîne d'approvisionnement (certificat CoC pour Chain of Custody, soit chaîne de contrôle*) doivent également se faire certifier, jusqu'au dernier point de vente au consommateur final. Ce point de vente doit lui, intégrer un programme spécifique nommé TSP (Trademark Service Provider) pour assurer la dernière étape de traçabilité.

Concrètement, les pratiques d'une entreprise sont examinées par un organisme certificateur indépendant afin de garantir que les produits proviennent d'une forêt aménagée de manière responsable, qu'ils suivent une traçabilité assurée par la chaîne de contrôle, et afin d'en informer les consommateurs par un label* apposé et visible sur les produits finis.



© Juan Carlos Reyes Garcia

A - Le Forest Stewardship Council (FSC)

2 - Pourquoi la certification de chaîne de contrôle ?

La certification FSC garantit que le bois utilisé pour la fabrication d'un produit (bois, papier, carton, voire un produit non-ligneux*) provient de forêts gérées de manière responsable. C'est-à-dire qu'elles sont exploitées de manière à ce que soient maintenues leur diversité biologique, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes au niveau local, national et mondial.

La certification FSC vise aussi à garantir que toutes ces activités ne causent pas de préjudice aux autres valeurs environnementales de la forêt.



Une fois la certification obtenue, l'entreprise pourra vendre des produits certifiés FSC, preuve de ses engagements, et pourra les valoriser dans sa communication aidée en cela par son organisme certificateur.

Les labels FSC attirent l'attention du consommateur sur les engagements des entreprises et récompensent ainsi les investissements consentis pour l'obtention du certificat FSC.



© FSC Italia



La certification offre un système strict et régulièrement contrôlé de suivi des marchandises, du point de vue logistique mais aussi sur tous les documents de vente et de livraison. Grâce à la fiabilité de ce système, qui a fait ses preuves depuis près de 20 ans, l'entreprise certifiée améliore son organisation interne et donc sa rentabilité.

Enfin, la certification ouvre la voie à un marché en pleine croissance. En effet, 64% des entreprises certifiées dans le monde prévoient d'augmenter leurs approvisionnements en bois FSC pour couvrir la demande (source "Global Survey 2011" de FSC International, disponible sur <http://fr.FSC.org/actualits.207.1.htm>). Il existe plus de 24 000 entreprises certifiées pour leur chaîne de contrôle à travers le monde. Malgré cela, l'offre peine à soutenir la demande en matière et produits certifiés FSC.



© FSC Netherlands

B - Présentation de la chaîne de contrôle

1- La chaîne de contrôle (CdC), c'est quoi ?

La chaîne de contrôle est le cheminement parcouru par les matières premières issues des forêts certifiées FSC, et qui inclut chaque maillon de la chaîne d'approvisionnement et de transformation, jusqu'au dernier point de vente du produit au consommateur final.

1. La chaîne de contrôle (CdC), c'est quoi ?
2. Qu'est-ce que cela implique ?

p.10
p.11



Les 3 grands axes de déploiement de la certification FSC sont les suivants :

• Certification des forêts (certificat FM)

• Certification de la chaîne d'approvisionnement (certificat CdC)

• Labellisation des produits finis

Traçabilité



Forest
Stewardship
Council®

2 - Qu'est-ce que cela implique ?



© FSC Italia



À chaque maillon, un organisme certificateur indépendant vient contrôler (ou auditer) l'entreprise pour déterminer si elle respecte les exigences de traçabilité FSC.

Les exigences de traçabilité sont expliquées dans le standard FSC-STD-40-004 V2.1.

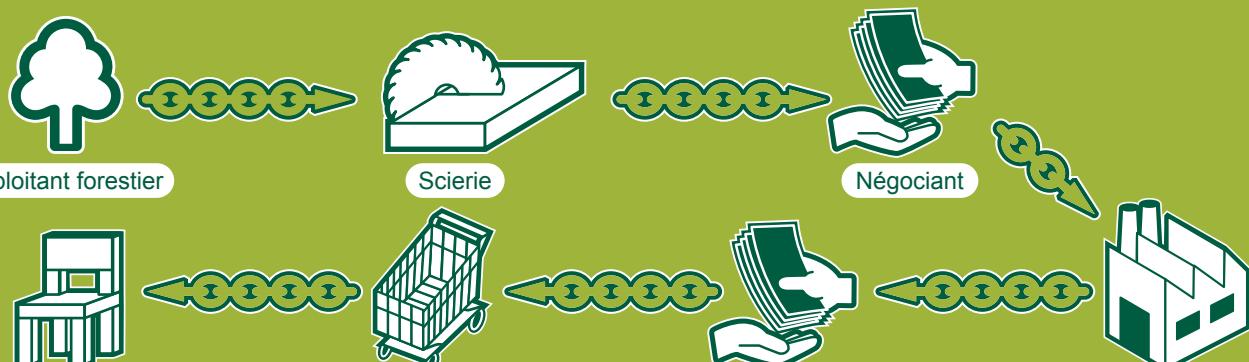
Ainsi, le standard FSC-STD-40-004 V2.1 doit être correctement appliqué **à chaque étape de transformation du produit**, de l'approvisionnement en matières premières jusqu'à la vente des produits. **Lors des changements de propriété légale** d'une organisation certifiée vers une autre, le suivi se fait par le biais des documents commerciaux (facture et bon de livraison qui précisent quels produits ou marchandises sont certifiés).

C - Qui est concerné par la chaîne de contrôle ?

1- Un exemple de chaîne de contrôle

1. Un exemple de chaîne de contrôle
2. Les cas où la certification est nécessaire
3. Les cas où la certification n'est pas nécessaire

p.12
p.13
p.13



Chaque étape est un “maillon” de la chaîne qui assure la traçabilité.



2 - Les cas où la certification est nécessaire

Une certification de la CdC est exigée pour toute société qui achète (devient propriétaire légal) des produits certifiés, qui sont :

- soit utilisés pour la fabrication d'autres produits et qui seront eux-mêmes vendus ou promus comme étant certifiés.

ex : fabricants de menuiserie / fabricants de papier

- soit les entreprises qui apposent le label FSC sur un produit.

ex : imprimeurs

- soit travaillés, emballés de nouveau, étiquetés de nouveau ou revendus avec une étiquette FSC à des entreprises qui souhaitent revendre le produit.

ex : négociés, agents intermédiaires

3- Les cas où la certification n'est pas nécessaire

Les sociétés n'ont pas besoin de la certification de leur CdC si elles :

- organisent des transactions entre acheteurs et vendeurs sans devenir propriétaires des produits pour autant.

ex : agents

- remplissent des actions spécifiques pour le compte de sociétés étant couvertes par une procédure et/ou des ententes équivalentes de CdC.

ex : transporteur. Dans quelques cas : entreprises sous-traitantes d'une entreprise certifiée FSC CdC sous réserve de respecter les conditions détaillées en page 25 de ce guide

- achètent les produits et les délivrent sans transformation (sans les déballer et sans les ré-étiqueter) au consommateur final.

ex : grande distribution et points de vente au consommateur final

D - Qu'y a-t-il dans les produits certifiés FSC ?

1- Il existe différents labels

1. Il existe différents labels p.14
2. Quelles sont les différentes sources de fibres de bois ? p.15
3. Quelles sources de bois sont privilégiées dans le système FSC ? p.17
4. Méthodes de calcul p.18
5. Les règles de labellisation et les seuils d'étiquetage p.20
6. Quels intrants pour quels labels ? p.21

Issu de forêts FSC



Mélange de sources



Issu du recyclage





Forest
Stewardship
Council®

2 - Quelles sont les différentes sources de fibres de bois ?



Il existe 2 types de matière (ou fibre) :

La matière vierge
(ressources neuves issues d'une forêt)



La matière de récupération
(matière ayant déjà eu une vie)



Parmi ces 2 types de matière,
FSC distingue également 2 groupes différents.

Fibre FSC

Fibre contrôlée

Pré-consommation*

Post-consommation*

D - Qu'y a-t-il dans les produits certifiés FSC ?

2 - Quelles sont les différentes sources de fibres de bois ?

La fibre FSC : provient d'une forêt certifiée qui respecte les Principes et Critères de gestion forestière FSC.

La fibre contrôlée : le bois contrôlé* n'est pas issu de forêts certifiées FSC. C'est un bois qui peut rentrer dans la fabrication d'un produit certifié FSC, mais exclut formellement 5 sources jugées inacceptables :

- du bois illégalement exploité.
- du bois provenant d'espaces forestiers où les droits traditionnels et civils sont violés.
- du bois provenant de forêts naturelles ayant été converties en plantations ou pour une utilisation autre que la forêt.
- du bois provenant de forêts où les critères de Haute Valeur de Conservation* (HVC) sont menacés.
- du bois provenant de forêts contenant des arbres génétiquement modifiés.

De la même manière que pour les matières labellisées, ces matières premières sont contrôlées et évaluées par des organismes spécialisés, selon un standard : le FSC-STD-40-005. Ce programme de vérification du bois contrôlé doit être renouvelé chaque année.



La matière pré-consommateur : matière récupérée d'un processus de fabrication secondaire, ou d'une industrie encore plus en aval de la chaîne d'approvisionnement, qui n'a pas été produite de manière intentionnelle, et qui ne peut être réutilisée par l'entreprise qui l'a générée :

- rebuts et connexes de scieries ou d'entreprises de 2^{de} transformation (sciures, copeaux, chutes de bois, etc.).
- rebuts et connexes de la fabrication de pâte à papier.
- retour de stocks et invendus (en bon état mais qui ne se vendront plus).



La matière post-consommateur : produits ayant déjà eu une "vie", ayant déjà été utilisés ou commercialisés :

- emballages de transport ou de manutention (palettes, caisses, emballages carton, etc.).
- produits usagés (meubles, poteaux électriques, traverses de chemin de fer, etc.).
- magazines, journaux, papier, emballages.
- stocks abîmés ou non conformes.





3 - Quelles sources de bois sont privilégiées dans le système FSC ?

Toutes les sources de bois qui entrent dans la fabrication des produits certifiés FSC ne peuvent pas être considérées comme équivalentes. Certaines sources devront ainsi être favorisées au sein du système.

- Les sources privilégiées sont considérées comme "créditables" (voir schémas pages 18-19), il s'agit de la fibre vierge FSC et de la fibre de récupération post-consommateur.
- Les sources restantes sont considérées comme "acceptables", il s'agit de la fibre vierge contrôlée et de certaines sources de fibre de récupération pré-consommateur (les fibres pré-consommateur acceptées sont listées dans le standard FSC-STD-40-007 V2.0).
- Toutes les autres sources sont jugées "inacceptables", et ne peuvent donc pas intégrer un produit certifié FSC.

Toutes ces sources, bien que n'ayant pas la même valeur, sont des "intrants" éligibles pour entrer dans la composition d'un produit certifié FSC.

Lorsque nous les mélangeons au sein d'un produit, nous devons donc exclure les sources non acceptables et mesurer les quantités de sources créditables et acceptables, selon différentes méthodes.



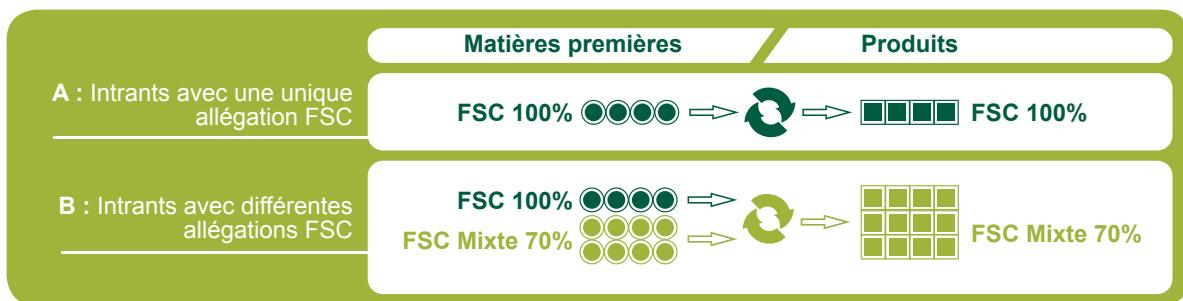
© FSC Netherlands

D - Qu'y a-t-il dans les produits certifiés FSC ?

4 - Méthodes de calcul



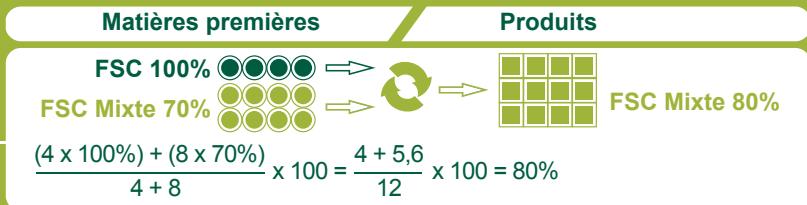
- **Système de transfert** : dans ce système, les produits sortants (ou extrants) peuvent être vendus avec une allégation* spécifiant la catégorie portant l'allégation FSC la plus faible parmi les matières premières en entrée (ou intrants).



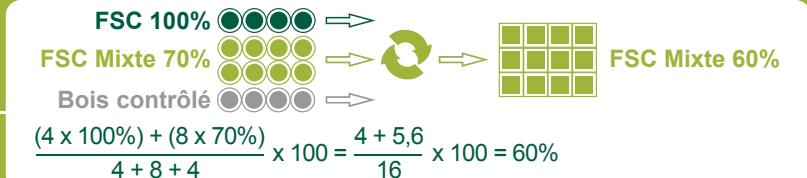
- **Système de pourcentage** : dans ce système, tous les produits peuvent être vendus avec une allégation de pourcentage qui correspond à la proportion d'intrants FSC et d'intrants post-consommateur, par rapport à la totalité des intrants. La formule pour effectuer ce calcul est la suivante (Q signifiant quantité) :

$$\% = \frac{Q \text{ fibres FSC} + Q \text{ fibres post-consommation}}{Q \text{ total d'entrants}} \times 100$$

A : Matières premières avec différentes allégations FSC

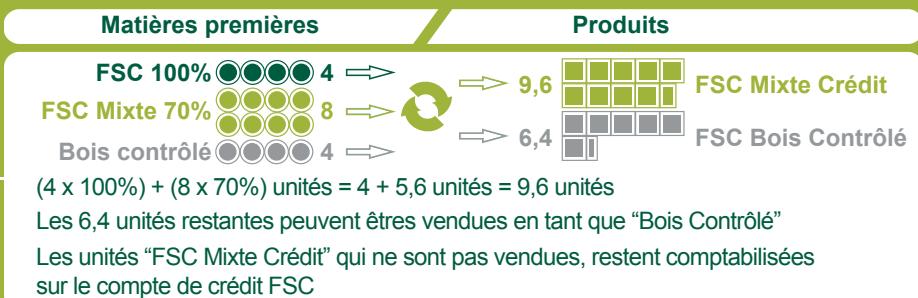


B : Matières premières avec et sans allégation FSC



- **Système de crédit** : dans ce système, la proportion de produits qui peut être vendue avec l'allégation "FSC Mixte Crédit" correspond à la quantité de matières premières FSC et/ou post-consommateur utilisée. Un compte de crédit doit être tenu à jour afin d'assurer que la quantité de produit vendu FSC ne dépasse pas la quantité FSC de matières premières utilisée.

Matières premières avec et sans allégation FSC



Ces différents systèmes de calcul ont tous pour but d'établir une séparation claire entre : les bois / les fibres / les produits qui peuvent porter un label FSC, et ceux qui ne le pourront pas.

D - Qu'y a-t-il dans les produits certifiés FSC ?

5 - Les règles de labellisation et les seuils d'étiquetage

- **Label “FSC 100%”** : 100% issu de forêts FSC.
- **Label “FSC Mixte”** :
 - Système de pourcentage : au-delà de 70%, tous les produits sont étiquetables.
 - Système de crédit : une proportion équivalente aux matières premières FSC est étiquetable.
- **Label “FSC Recyclé”** :
 - Système de pourcentage : au-delà de 85%, tous les produits sont étiquetables.
 - Système de crédit : une proportion équivalente aux matières premières FSC est étiquetable.

Si l'on reprend nos exemples pour le système de pourcentage, on se rend compte que les produits “FSC Mixte 80%” du 1^{er} exemple pourront donc porter un label.

• Que faire des produits “FSC Mixte 60 %” qui n'atteignent pas le seuil de labellisation ?

Ils peuvent être revendus avec l'allégation “FSC Mixte 60%” en B to B (c'est-à-dire entre professionnels). En effet, une entreprise de transformation peut avoir un intérêt à acheter un bois avec cette allégation.

Par exemple : si on injecte un produit avec cette allégation dans notre 1^{er} exemple en lieu et place du bois portant l'allégation “FSC Mixte 70%”, que se passe-t-il ?

$$\frac{(4 \times 100\%) + (8 \times 60\%)}{4 + 8} = \frac{4 + 4,8}{12} = 73,3\%$$

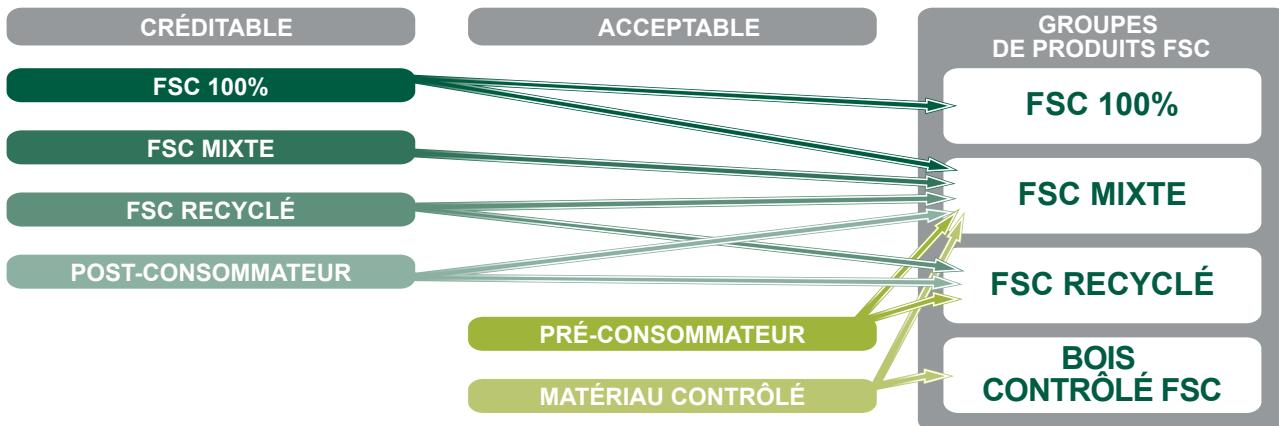
soit un produit qui atteint le seuil pour une labellisation “FSC Mixte”.



6 - Quels intrants pour quels labels ?



Ainsi, il est possible de mélanger différentes sources de matières dans les produits certifiés FSC, mais pas n'importe comment :



E - Comment appliquer la CdC dans mon entreprise ?

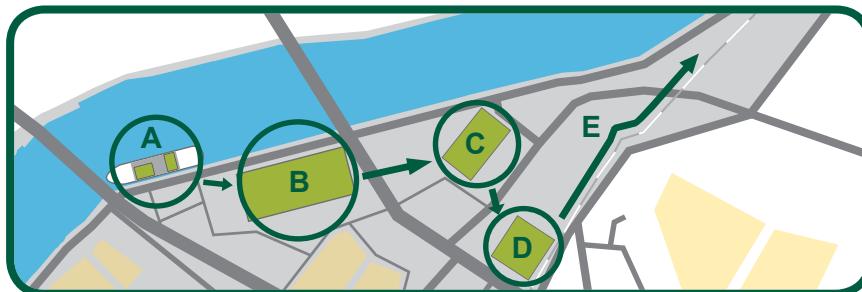
1- Suivre le cheminement des fibres certifiées

1. Suivre le cheminement des fibres certifiées p.22
2. Les étapes clés de la chaîne de contrôle p.24
3. Éviter les mélanges non souhaités : la ségrégation p.26
4. Suivi, formation et mise à niveau p.27

À chaque moment, on doit savoir où se trouvent les matières certifiées FSC.

Les étapes clés et points critiques de transformation et/ou de déplacement des marchandises, sont enregistrés durant toute la durée de la propriété juridique du produit, à toutes les étapes de transformation faisant partie du processus. Les systèmes de contrôle doivent être appliqués sur l'ensemble des sites de l'entité certifiée.

Ainsi, les mouvements de matières doivent être connus, encadrés, listés et vérifiés sur une base régulière.



- A - Arrivée de déchargement
- B - Stockage
- C - Transformation
- D - Stockage des matières transformées
- E - Vente et livraison



AMORIM
Le Choix Naturel

Les bouchons certifiés FSC®

Nous proposons une gamme de bouchons certifiés FSC® C020421, respectant l'environnement et la biodiversité. Un programme de gestion durable des forêts concilie les droits sociaux, écologiques et économiques. Naturellement, Amorim était le premier...



AMORIM FRANCE SAS - 420, AV. JEAN MAYER - 33320 EYSINES
Tél: 05 56 34 37 45 - accueilafrance@amorim.com - www.amorimfrance.com

Le meilleur du bois tropical certifié FSC
(en 7 lettres)

R _ _ _ _ _ R

Rougier peut vous fournir du bois tropical certifié FSC

S'appuyant sur sa longue expérience dans la gestion long terme de la ressource forestière, Rougier exploite plus de deux millions d'hectares de concessions forestières au cœur de l'Afrique Centrale. Rougier y produit, transforme et commercialise des grumes, des sciages et des contreplaqués à partir d'une large gamme d'essences de bois. La force du groupe repose sur l'intégration de ses activités depuis l'origine des produits jusqu'à leur mise sur le marché.

- 2 millions d'ha de concessions forestières sous aménagement dans 3 pays d'Afrique Centrale (Gabon, Cameroun et Congo).
- Près de 100% des concessions forestières auditées par une tierce partie indépendante.
- 8 usines de transformation en Afrique
- 3000 personnes
- 600 000 m³ de grumes produites annuellement
- 70 essences de bois tropicaux commercialisées à travers le monde dans près de 50 pays.



Rougier
Gérer la forêt, faire vivre le bois

www.rougier.fr

E - Comment appliquer la CdC dans mon entreprise ?

2 - Les étapes clés de la chaîne de contrôle

a - À qui avez-vous acheté le bois ? Quand ? En quelle quantité ? Cordonnées du fournisseur ? Certificat du fournisseur (n° CdC, validité du certificat) ? Certification pour quels produits ?

À cette étape, ce sont les documents de vente et de livraison ainsi que la publication du statut des certificats en ligne, qui vous permettront de vérifier ces informations clés.

b - Qu'est-il advenu du bois quand vous en étiez propriétaire ?

• **À réception** : quand cela a-t-il été livré ? Quels volumes ?

• **À l'entreposage** : comment cela a-t-il été entreposé ? Où ? Y a-t-il eu une séparation évidente ? Les manutentionnaires ont-ils été informés ?



• **Lors de la transformation / fabrication** : quelle transformation ? Quel facteur de conversion / système de calcul ? Y a-t-il toujours bien eu séparation lors de la fabrication/ transformation ? Y a-t-il eu une formation des fabricants/ artisans ?

c - À qui avez-vous revendu le produit ? Quels volumes de produits certifiés ? Quand avez-vous livré et fait passer la propriété légale au maillon suivant ?

Comme lors de votre réception de produits, vous devez, à votre tour, bien faire figurer toutes ces informations ainsi que votre identifiant d'entreprise certifiée (n° de certificat) sur vos documents de vente et de livraison, afin que les informations de traçabilité soient bien complètes pour le maillon suivant de la chaîne de contrôle.



d - Comment est organisé/documenté votre système de CdC ?

Il faut bien renseigner toutes ces informations, les archiver et les garder pour une période minimale de 5 années ! Les Organismes Certificateurs ou le FSC peuvent vous réclamer des pièces justificatives à tout moment. Un défaut de justificatif peut entraîner une non-conformité, et celle-ci peut entraîner une suspension de certificat.

e - Cas particulier : la sous-traitance.

En cas de sous-traitance d'une partie du processus de fabrication à une entreprise non certifiée, l'entité certifiée doit s'assurer de plusieurs choses :

- Toute opération de sous-traitance est couverte par un contrat formel de sous-traitance.

- L'entreprise certifiée garde la propriété légale tout au long du processus de sous-traitance.
- L'entreprise certifiée explique les procédures à respecter et s'assure qu'elles soient bien appliquées (système de gestion documenté avec des procédures explicites).
- L'entreprise certifiée s'assure que le matériel concerné n'est pas mélangé avec d'autres sources.
- L'entreprise certifiée s'assure que le sous-traitant ne sous-traite pas lui-même.

À tout moment, le sous-traitant peut être contrôlé par l'organisme certificateur de la société certifiée, afin de vérifier que les procédures sont respectées.

E - Comment appliquer la CdC dans mon entreprise ?

3 - Éviter les mélanges non souhaités : la ségrégation

L'organisation certifiée doit s'assurer que les intrants utilisés pour les groupes de produits FSC restent clairement identifiables et classés par groupes de produits, ou, si des intrants identiques sont utilisés pour plus d'un groupe de produits FSC, qu'ils sont identifiables via l'allégation FSC qui leur est associée.

Il faut donc empêcher tout mélange non souhaité pendant la production et le stockage, quels que soient les moyens utilisés. Dans tous les cas il y a une obligation de résultats, qui sera contrôlée par les Organismes Certificateurs.

Quelques moyens possibles (liste non exhaustive) :

- Autocollants d'une couleur pour le FSC à apposer sur les produits certifiés, d'une autre couleur pour le bois contrôlé, pour le pré-consommateur, le post-consommateur.
- Zones de stockage distinctes.



- Étagères séparées.
- Reconnaissance par codes-barres ou puces RFID.
- Etc.

L'allégation FSC doit être clairement liée aux produits certifiés concernés, à chaque étape clé du passage en entreprise, de l'arrivée des matières à leur départ. Ces allégations spécifient les catégories de matériaux, par exemple :

- FSC 100%
- FSC Mixte 80%
- FSC Mixte 60%
- FSC Mixte crédit
- FSC Recyclé
- Bois contrôlé FSC

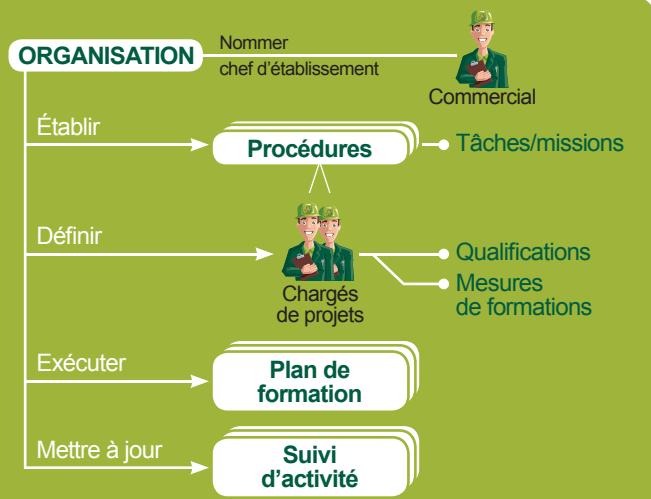


4 - Suivi, formation et mise à niveau

Afin que toutes ces exigences soient appliquées, il est nécessaire que toutes les personnes intervenant dans la chaîne de contrôle aient été formées par le responsable FSC désigné par l'entreprise.

Pour cela, il est nécessaire de :

- Nommer un responsable de gestion en charge de la certification FSC dans l'entreprise.
- Établir un programme des procédures de mise en oeuvre et des missions à accomplir.
- Attribuer les missions aux personnes adéquates.
- Former ces personnes selon un plan établi.
- Assurer un suivi des activités et une veille par rapport aux nouveautés possibles dans le système.
- Prévoir les opérations à effectuer en cas de mélange accidentel de matières FSC et non FSC.



F - La certification CdC : comment franchir le pas ?

1- Appliquer les bons standards

1. Appliquer les bons standards
2. Contacter un organisme certificateur accrédité FSC
3. Passer un audit pour recevoir son certificat : les étapes

p.28
p.29
p.30

Le standard de chaîne de contrôle est le FSC-STD-40-004 V 2.1 qui est applicable dans tous les cas et détaille les exigences de base pour le maintien de la chaîne de contrôle. Lorsque la structure de l'entreprise candidate à la certification est complexe ou lorsque les matières premières sont de provenances variées (bois contrôlé, matière issue de la récupération de vieux papiers, structure multi-site), la norme FSC-STD-40-004 seule ne suffit pas. Ainsi, il existe d'autres standards qui viendront s'y ajouter pour s'adapter à ces cas particuliers.

• Certification de groupe : FSC-POL-40-002

Adaptée aux petites entreprises qui peuvent se regrouper et s'organiser pour obtenir une certification de groupe. FSC a conçu ce standard de certification groupée afin de rendre la certification FSC accessible aux petites entreprises pour lesquelles une certification FSC individuelle ne serait pas faisable compte-tenu de leurs ressources.

• Certification multi-site : FSC-STD-40-003

Les grandes entreprises qui opèrent sur plusieurs sites peuvent, si elles répondent à certaines exigences, choisir d'obtenir un certificat CdC "multi-site". Cette formule permet de

réaliser des économies d'échelle par rapport à une certification séparée de chaque site.

• Certification de projet : FSC-STD-40-006

La certification de projet est une solution particulièrement adaptée aux projets de construction. Ce standard permet de certifier un projet dans son ensemble, sans que chaque intervenant ne soit obligé de se faire certifier.

• Bois contrôlé : FSC-STD-40-005

Le bois contrôlé n'est pas un bois qui porte un label. C'est le minimum requis pour entrer dans la composition d'un produit labellisé "FSC Mixte". Il exclut formellement le bois illégal, ainsi que 4 autres sources jugées inacceptables. (voir plus de précisions : page 16)

• Matériel recyclé : FSC-STD-40-007

Les matières de récupération peuvent être intégrées dans les produits certifiés FSC portant le label "FSC Mixte". On distingue 2 catégories de matières : la matière post-consommateur et la matière pré-consommateur. (voir plus de précisions : pages 15 et 16)

2 - Contacter un organisme certificateur accrédité FSC

Une fois que l'organisation a pris connaissance du (des) bon(s) standard(s) à mettre en œuvre dans son entreprise, elle peut envisager de passer un audit de certification qui viendra certifier le respect de ces exigences.

Sans certification, les entreprises ne peuvent utiliser les éléments de la marque déposée FSC dans aucun de leurs documents de vente ou de livraison. Les éléments de la marque déposée existent sous 3 formes : les trois initiales "FSC", le nom complet "Forest Stewardship Council", le logo* ("arbre coché", initiales FSC et ®).

Les organismes qui viennent effectuer ces audits sur place, sont appelés les Organismes Certificateurs (OC). Ces derniers sont indépendants et opèrent en toute impartialité. Il s'agit là d'un point fondamental du système de certification FSC. En effet, ce mode de fonctionnement exclut toute possibilité de prise d'intérêt par rapport aux mécanismes de certification ou par rapport aux postulants à la certification.



Une fois l'entreprise certifiée, une redevance versée à FSC International est facturée pour son fonctionnement propre (voir explication page 33), en sus du montant de l'audit.

Les OC sont accrédités FSC par l'ASI, Accreditation Services International, et répertoriés sur une liste officielle disponible sur leur site internet :

<http://www.accreditation-services.com/archives/standards/FSC>

ATTENTION : hors de cette liste, aucun organisme n'est habilité à délivrer de certificat FSC !

FSC France dispose d'une liste des OC qui interviennent en France, disponible sur notre site internet :

<http://fr.FSC.org/5-etapes-pour-la-certification-FSC.191.htm>

F - La certification CdC : comment franchir le pas ?

3 - Passer un audit pour recevoir son certificat : les étapes

1 - Choisir son organisme certificateur

Vous décidez avec quel organisme certificateur vous souhaitez travailler et vous signez un contrat avec lui. Pour trouver celui qui conviendra le mieux, vous pouvez faire un appel d'offres, avant de faire votre choix.

2 - Passer l'audit

Un auditeur qualifié se déplace dans votre entreprise et réalise un audit afin de déterminer si votre entreprise satisfait aux exigences du standard FSC. L'organisme certificateur va, au cours du contrôle, identifier les points critiques des processus de production de l'entreprise et des étapes d'achat, de vente et de livraison. Les points critiques sont des étapes dans les différents processus où il y a risque de mélange entre matière certifiée et non certifiée. Exemples de points critiques dans le processus de production :

- À l'arrivée de matériaux FSC dans l'entreprise,
- Durant le processus de fabrication/ transformation,
- Durant l'emballage des produits,
- Lors de la facturation des produits vendus.



3. Recevoir son rapport d'audit

L'auditeur rédige un rapport d'audit sur la base des informations recueillies au cours de l'audit. En fonction des conclusions de ce rapport, l'organisme de certification décide d'attribuer ou non la certification FSC à l'entreprise.

4. Recevoir son certificat FSC

Si la décision d'attribution de la certification est positive, vous recevez alors votre certificat FSC. Si l'audit révèle que votre entreprise ne répond pas totalement aux exigences du standard FSC, vous pouvez effectuer les changements suggérés par votre auditeur dans son rapport et solliciter un nouvel audit en vue de l'obtention du certificat.

Le certificat atteste de l'existence d'un système de gestion, et sa mise en application en conformité avec les normes FSC applicables. C'est la preuve que vous pouvez commercialiser les produits certifiés, couverts par ce dernier.

Votre certificat FSC a une période de validité pouvant aller jusqu'à 5 ans. Votre organisme de certification procèdera à des audits de surveillance annuels afin de vérifier que votre entreprise continue à répondre aux exigences du standard FSC sur la durée.



Un fabricant près de chez vous...

Un engagement de longue date dans le respect de l'environnement,
Un choix de produits pour tous les goûts



Hêtre, Chêne, Noyer, Frêne, Paulownia, Epicea

Blocs portes contemporains et de style,

Portes seules et coulissantes, Cuisines, Placards ouvrants et coulissants



Un stock permanent, Une livraison express...

21 Saint Christophe 10500 Saint Léger sous Brienne
Tél: 03 25 92 82 78 Fax: 03 25 92 54 77
contact@drouot-innovation.fr



Le bois sous toutes ses formes



*Portes d'entrée à isolation renforcée, fenêtres, portails
Du moderne à l'ancien dans le respect de l'environnement*



Un stock permanent, Une livraison express



28 rue de Marmoret 10220 BREVONNES
Tél: 03 25 46 30 11 Fax: 03 25 46 30 67
contact@totem-menuiserie.com



G - Questions fréquentes

Pourquoi faire certifier mon entreprise ?

- Pour agir concrètement pour la bonne gestion des forêts à l'échelle mondiale.
- Pour intégrer un réseau engagé dans une amélioration générale de la filière.
- Pour prouver aux consommateurs vos engagements en matière de développement durable.
- Pour répondre aux cahiers des charges les plus exigeants en matière environnementale et sociale dans le cadre d'appels d'offres privés ou publics (LEEDS, Grenelle, etc.).
- Pour avoir accès à un marché international en croissance constante. En moyenne, il y a 150 entreprises certifiées FSC de plus chaque année en France.
- Parce que certains pays frontaliers européens privilégient le label FSC.



Pourquoi choisir le label FSC ?

- FSC est considéré comme le système de certification forestière le plus crédible par de nombreuses ONG (Greenpeace, WWF, Amis de la Terre, etc.).
- La demande des consommateurs en produits certifiés FSC est en forte croissance en Europe, y compris en France.

Existe-t-il plusieurs types de certifications CdC ?

Oui. Voir partie F et 1^{er} paragraphe : "appliquer les bons standards" (page 28). La chaîne de contrôle peut s'appliquer différemment en fonction de certaines particularités :

- Les petites entreprises
- Les grandes entreprises opérant sur plusieurs sites
- Les projets FSC, une certification particulièrement adaptée aux projets de construction.

Combien coûte une certification FSC ?

Le coût et la durée d'un audit varient selon la taille de l'entreprise et la complexité du processus de transformation. Si vous souhaitez obtenir une certification FSC, il vous faut contacter un organisme certificateur pour faire faire un devis ou en savoir plus sur l'obtention de la certification FSC.

Les devis établis par les organismes certificateurs comprennent une redevance FSC que l'organisme certificateur est chargé de collecter avant de la reverser à FSC International. Cette redevance correspond à un droit d'utilisation de la marque pratiqué par FSC comme par la plupart des marques.

Où peut-on trouver des produits certifiés FSC en France ?

Il existe 2 possibilités : soit dans une entreprise certifiée FSC, soit dans des enseignes de distribution au consommateur final. En tant que professionnel, pour travailler avec des produits certifiés FSC, vous devrez trouver des fournisseurs certifiés FSC pour leur chaîne de contrôle.

Comment trouver un fournisseur certifié FSC ?

- La base de données en ligne des entreprises certifiées FSC (en anglais) est à l'adresse suivante : <http://info.FSC.org>.
- Vous pouvez également trouver plus de précisions sur chacune de ces entreprises sur le site : <http://marketplace.FSC.org>.

Si vous rencontrez des difficultés à trouver des fournisseurs en France, nous pouvons vous aider dans vos recherches. Contactez notre équipe exécutive au 02 97 63 08 29 ou par e-mail (voir page 38).

Comment puis-je être sûr que les produits que j'achète sont bien certifiés ?

- Grâce aux labels FSC (voir page 14). Ceux-ci peuvent soit être directement sur le produit, soit sur une étiquette apposée ou accolée au produit, ou enfin être sur l'emballage du produit.
- Les produits qui ne portent pas de label sur la chaîne de contrôle sont en général des produits "non-finis". La meilleure manière d'être certain que les produits que vous achetez sont bien certifiés FSC, est de vérifier cela sur la facture de votre fournisseur.

Attention ! Un fournisseur certifié peut également commercialiser des produits non certifiés. Pour vous assurer que ce sont bien les produits certifiés qui portent le label, vous devez pouvoir le vérifier sur ses factures (les produits certifiés FSC doivent être marqués comme tels dans ses documents de vente).



© FSC Netherlands



G - Questions fréquentes

Le label FSC s'applique-t-il uniquement aux bois tropicaux ?

Non !

Bien que les régions tropicales soient parmi les plus menacées, les standards FSC ne se sont jamais limités uniquement aux forêts de ces zones. À cette époque déjà, il existait une pression sur toutes les forêts du globe nécessitant une réflexion pour une gestion forestière responsable.

Les standards du FSC sont internationaux et sont valables dans le monde entier. Ces standards sont donc applicables dans les forêts tempérées, les forêts boréales mais aussi dans les forêts tropicales sèches, voire les mangroves.

La répartition par type de forêt est la suivante : 61% des certificats de gestion forestière FSC en forêts tempérées ; 26% en forêts tropicales ; 13% en forêts boréales.



Ne vaut-il pas mieux acheter d'autres matériaux que le bois pour épargner les forêts ?

Au contraire !

- L'aluminium, le PVC ou le béton, ont souvent un impact écologique plus important.
- La fabrication de ces matériaux nécessite beaucoup plus d'énergie que ce que l'on peut tirer du bois : produire du béton demande 4 fois plus d'énergie que le bois. Pour l'aluminium, il faut compter 130 fois plus d'énergie !
- L'aluminium est un élément abondant dans la croûte terrestre mais il se trouve rarement sous sa forme pure. L'aluminium doit être extrait de la beauxite, ce qui implique une forte dépense d'énergie. Le PVC est un des nombreux dérivés du pétrole, dont les réserves commencent déjà à manquer.

- Naturellement renouvelable, le bois reste le matériau écologique par excellence, s'il est exploité de manière responsable et durable.
- Ne pas donner de valeur économique aux forêts entraîne presque systématiquement une reconversion du sol pour un usage à plus forte valeur ajoutée (soja, palmiers à huile, élevage ou urbanisation). Les impacts sont alors bien plus importants d'un point de vue environnemental et social.

Les produits certifiés coûtent-ils plus chers ?

Pas systématiquement.

- Les entreprises ont le choix de répercuter les surcoûts liés à la certification, à plus ou moins grande échelle, sur leurs prix finaux. Dans de nombreux cas, il n'y a pas ou peu de surcoût pour le consommateur.
- Le bois tropical labellisé est dans la plupart des cas plus cher qu'un bois sans certification. La raison vient des investissements non négligeables que les exploitants doivent consentir pour intégrer des exigences environnementales et sociales strictes. Les investissements en infrastructure pour les employés locaux et leurs familles entraînent un certain coût. Les bois tropicaux passent également par moins d'étapes de transformation, ce qui ne permet pas de "diluer" le surcoût au fur et à mesure.

Le bois "bon marché" à l'inverse n'apporte aucune garantie. Son origine est souvent controversée, voire illégale, tirant injustement les prix vers le bas, créant une concurrence déloyale pour les entreprises vertueuses qui se soucient de l'impact de leurs activités.

Est-ce que le bois certifié FSC est de meilleure qualité ?
Ce n'est pas l'objet d'un label de gestion forestière comme FSC.

- Le système de certification FSC atteste d'une provenance !
- Les procédés de production/fabrication exemplaires (approches globales qui prennent en considération le cycle de vie du produit à partir de l'extraction des matières premières, la fabrication, la distribution, et l'utilisation jusqu'à son recyclage ou son élimination après usage) sont encadrés par d'autres labels (par exemple : écolabel européen, NF environnement, etc.), et ne sont pas incompatibles avec un label FSC.



© FSC Netherlands

1 - Glossaire

Allégation : une allégation est une mention faite sur les documents de vente et de livraison pour de la matière certifiée FSC ou du Bois Contrôlé FSC qui précise la catégorie de matière et, pour des produits FSC Mixtes et Recyclés FSC, une allégation associée de pourcentage ou de crédit.

Bois contrôlé : le bois contrôlé n'est pas issu de forêts gérées de manière responsable. C'est un bois qui respecte certaines exigences (notamment la légalité) et qui peut rentrer dans la fabrication d'un produit certifié FSC (voir page 16).

Chaîne de contrôle (CoC ou CdC) : cheminement parcouru par les matières premières issues des forêts certifiées FSC, qui répertorie chaque maillon de la chaîne d'approvisionnement et de transformation jusqu'au dernier point de vente du produit fini.

1. Glossaire
2. Adresses et liens utiles

p.36
p.38





Label : un label s'applique uniquement sur un produit. Il informe le consommateur sur l'origine des matières premières utilisées. Les labels comportent plusieurs informations, notamment la catégorie de produit (100%, Mixte ou Recyclé), l'adresse internet de FSC International et le numéro de licence qui identifie l'entreprise certifiée.

Logo : le logo FSC est constitué du dessin "arbre coché", du signe ® attestant une marque déposée, et des 3 lettres FSC.

Matière post-consommation : produits récupérés ayant déjà eu une "vie", ayant déjà été consommés ou commercialisés (emballages de transport et manutention, produits usagés, magazines, journaux, etc.).

Matière pré-consommation : matière récupérée d'un processus de fabrication secondaire, et qui ne peut être réutilisée par l'entreprise qui l'a générée (rebuts et connexes de scierie ou d'usine de pâte à papier, retours de stocks et invendus, etc.).

Produits non-ligneux : les produits non-ligneux sont des produits forestiers qui ne sont pas à proprement parler du bois. Ils peuvent néanmoins provenir des arbres comme le caoutchouc (sève de l'hévéa), le liège (écorce du chêne liège), des noix ; mais aussi tout simplement de forêts certifiées comme des champignons poussant aux pieds des arbres.

2 - Adresses et liens utiles



Sites internet utiles :

- FSC France : www.FSC-france.fr (adresses e-mail de l'équipe exécutive disponibles sur le site)
- FSC Belgique : www.FSC.be
- FSC Luxembourg : www.FSC-lux.lu
- FSC Suisse : www.FSC-suisse.ch
- FSC International : www.FSC.org
- Documents officiels et standards FSC : <http://www.FSC.org/414.html>
- Base de données des entreprises certifiées FSC : <http://info.FSC.org>
- Liste des organismes certificateurs accrédités FSC : <http://www.accreditation-services.com/archives/standards/FSC>
- Page Facebook : Tapez "FSC France" dans la barre de recherche. N'oubliez pas de cliquer sur "j'aime" !
- Page Twitter : Tapez "FSC France" dans la barre de recherche.

Nous contacter :

- Questions sur les forêts certifiées FSC : guillaume.dahringer@FSC-france.fr
- Questions sur la Chaîne de Contrôle : patrick.baraize@FSC-france.fr
- Questions sur les labels et la marque FSC : sandrine.vannier@FSC-france.fr

- Conception et réalisation : Nicolas Gazut ::: www.iamcione.com
- Document imprimé par Point 44, entreprise Imprim'vert®, certifiée ISO 14001, procédé CtP, encre à base végétale.
- Papier de fabrication française Satimat 135g - Arjowiggins Graphic.
- Photos de couverture : © e-graine d'images.





Le label FSC® garantit une gestion forestière exigeante et responsable. Tetra Pak s'est engagé à certifier ses usines et le carton de ses emballages.

En France, à fin 2012, 90% du carton des emballages produits à l'usine de Dijon ont été certifiés FSC®.

Pour la préservation des forêts, exigez le label FSC® sur vos produits.



La marque de la gestion forestière responsable

Tetra Pak a choisi
le label FSC®

